



ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

# 42<sup>ème</sup> RALLYE REGION LIMOUSIN

5 – 6 – 7 JUIN 2008

## *REGLEMENT PARTICULIER*

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE**

**LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB**

**8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES**

**TELEPHONE : 05.55.04.19.69 FAX : 05.55.04.19.70**

**courriel : [aclimousin@wanadoo.fr](mailto:aclimousin@wanadoo.fr)**

**site officiel : <http://asalac.free.fr>**

# CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES RALLYE REGION LIMOUSIN

## PROGRAMME - HORAIRES

### PROGRAMME.

<b>Vendredi 11 avril 2008</b>	Parution du règlement, et ouverture des engagements
<b>Lundi 19 mai 2008</b>	Date limite de priorité d'engagement pour les Coupes Mono-marque à <b>24 h</b>
<b>Lundi 26 mai 2008</b>	Clôture des engagements, à 24 h
<b>Vendredi 30 mai 2008</b> à 18h	Publication de la liste des engagés (au siège de l'ASALAC)
de 14h 00 à 19h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
<b>Samedi 31 mai 2008</b> de 9h 00 à 12h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
de 12h 00 à 20h 00	Reconnaitances autorisées des ES 1 – 2 – 4
de 21h 00 à 22h 30	Reconnaissance autorisée exclusivement à pied de l'ES 3
<b>Dimanche 1<sup>o</sup> juin 2008</b> de 9h 00 à 19h 00	Reconnaitances autorisées des ES 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10
<b>Mardi 3 juin 2008</b> de 14h 00 à 18h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
<b>Mercredi 4 juin 2008</b> de 9h 00 à 18h 00	Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)
de 9h 00 à 19h 00	Reconnaitances autorisées des 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10
de 21h 00 à 22h 30	Reconnaissance autorisée exclusivement à pied de l'ES 3
<b>Jeudi 5 juin 2008</b> de 6h 00 à 14h 00	Reconnaitances autorisées des ES 1 – 2 – 4
de 14h 00 à 18h 30	Séance d'Essai « La Creuse » à Châtelus-Le-Marcheix
à 19h 00	Présentation du Rallye à Châtelus-Le-Marcheix : podium au niveau du chapiteau
<b>Vendredi 6 juin 2008</b>	
<b>à partir de 7h 00</b> de 8h 00 à 13 h 00	Vérifications Administratives au siège de l'ASALAC à Limoges (sur convocation)
de 8h15 à 13h 15	Vérifications Techniques au sous-sol du Parc des Expositions de Limoges (sur convocation)
de 8h 15 à 13h 15	Marquage et contrôle des pneumatiques esplanade face au sous-sol du Parc des Expositions de Limoges (sur convocation)
de 9h 00 à 14h 00	Mise en parc fermé de départ ESTER-Technopole
à 13h 00	Briefing de la Direction de Course pour les Officiels : ESTER-Technopole Bâtiment Ressources
à 14h 00	1 <sup>o</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs PC du Rallye : ESTER-Technopole Bâtiment Ressources
à 15h 00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ :

PC du Rallye : ESTER – Technopole Bâtiment Ressources

à 17h 00

Départ de la 1° étape

**Samedi 7 juin 2008**

à 0h 15

Arrivée de la 1° étape ESTER-Technopole

1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé

Affichage du classement partiel ainsi que les ordres et heures de départ de la 2° étape

à 7h 30

Départ de la 2<sup>ème</sup> étape

à 19h 30

Arrivée du Rallye REMISE DES PRIX SUR LE PODIUM (voir article 10)

1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé

Affichage des résultats

21 h 00

Vérifications finales : Concession Alfa-Roméo – Mitsubishi  
Espace PERICAUD Automobiles  
6, rue Edouard Goursat – 87280 LIMOGES  
(tarif horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC)

**TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE.**

**jusqu’au Jeudi 5 juin 2008** ASALAC - 8, Rue Pierre-de-Fermat 87280 LIMOGES

**du Vendredi 6 juin au Samedi 7 juin 2008**

PC du Rallye : ESTER – Technopole – Bâtiment Ressources

**Tableaux d’informations** aux Parcs de Regroupement de Limoges Uzurat et Pompadour

**LISTE DES ADRESSES:**

Organisation et Secrétariat du Rallye ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB  
8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 LIMOGES  
Tél. : 05.55.04.19.69 Fax 05.55.04.19.70  
Courriel : [aclimousin@wanadoo.fr](mailto:aclimousin@wanadoo.fr)  
Site web <http://asalac.free.fr>

**ACCUEIL des OFFICIELS :**

Jeudi 5 juin de 14 h à 18h ASALAC – 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES

**Vendredi 6 juin à partir de 9h 00**

ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources (forum)

**PC du Rallye**

ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources

**Collège des Commissaires Sportifs**

ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources

**Salle de PRESSE**

ESTER TECHNOPOLE - Bâtiment Ressources

# ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France.

Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### Définition

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB Limousin organise en qualité d'organisateur administratif une épreuve nationale NPEA dénommée :

### 42<sup>ème</sup> RALLYE REGION LIMOUSIN qui se déroulera les

Jeudi 5, Vendredi 6 et Samedi 7 juin 2008

avec le concours

- du Conseil Régional du Limousin
- des Conseils Généraux de la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne
- de la Ville de Limoges, des villes de Châtelus-le-Marcheix, Lubersac et de toutes les villes et agglomérations traversées

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au **règlement visé par la FFSA, permis d'organisation N° 115 du 28 mars 2008.**

### Comité d'organisation

#### Présidents

Alain TISSEUIL  
Jean-Michel FILLoux  
Christian DUCHER

#### Membres

Michel BLANC	Josette LAFARGE
Philippe BRAUD	Régine et Roland LAVERGNE
Jacky BONNET	Marcel-Jean LEURET
Nathalie et Michel BOUIN	Jean-Pierre MARTIN
Monique et Alain BRUN	Bruno MALITTE
Laurent CHANUDET	Nathalie MONZAT
Pascal CHASTAGNAC	Jean-Marie NOZIERE
Guy CHEVALIER	Pierre PENTHOU
Jean-François CUEILLE	Bernard PICAT
Georges DELMON	Pierre-Louis PUYGRENIER
Maurice DOUSSAUD	Philippe RAGOT
Serge FAUCHER	Hervé ROUGERIE
Jérôme FAUVEL	Claudie SIALELLI
Dominique FILLoux	Laurent TEILLARD
Sébastien FOURNIER	Michel THOUVENIN
Gérard GRENIER	Guy TRONCAL
Philippe GUERY	Michel VAURY
Christian et Françoise HEIN	Xavier VAUCIEUX
Jean-Pierre LACORRE	Serge VILLEGIER

#### Permanence du rallye :

De la date d'ouverture des engagements au jeudi 5 juin 2008

(horaires de bureaux) :

ASALAC 8, Rue Pierre-de-Fermat – 87280 LIMOGES

Tél.: 0555041969 Fax : 0555041970

Du vendredi 6 juin au Samedi 7 juin 2008 :

PC Course – ESTER - TECHNOPOLE

#### Organisateur technique

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

#### 1.1 Officiels du Rallye

Observateur FFSA : Etienne FORGET

#### Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	Jean-Paul MAILLARD
Membres :	Jacques COURMONTAGNE Daniel WACHORU
Commissaire Sportif Stagiaire	Philippe RUBIGNY
Secrétaire du Collège :	Yannicke MAILLARD
<b>Directeur de Course :</b>	Valérie THORIN
Directeurs de course Adjoints :	Michel LAROULANDIE Josy MARTIN Michèle MARTIN Roseline PRIoux Jannick DAUBIGNE
Secrétaire de la DC	Nicole BONNET
<b>Commissaire Général</b>	Jean Michel FILLoux
<b>Directeurs de Course Délégués</b>	
Vérfications	Guy CHEVALIER
Commissaire Sportif adjoint	Hugues ROUGIER
Parcs Assistance et contrôle de la Sécurité	Jean-Claude GRAMMATICO Jacky BONNET
Parcs de Regroupement et dépouillement des Carnets de Bord	Serge FAUVEL
Voiture Tricolore	Guy TRONCAL Nathalie MONZAT
Directeurs de Course délégués aux ES	
ES 1 – 4	Jean-Claude HECTOR
ES 2	Pierre BOÏ
ES 3	Roger DESMOULINS
ES 5 – 8	Pierre BOÏ
ES 6 – 9	Patrice PRIoux
ES 7 – 10	Jean-Claude HECTOR
Directeurs de Course délégués adjoints aux ES	
ES 1 – 4	Jean-Luc MEY
ES 2	Gérard GHIGO
ES 3	Patrice PRIoux Gérard FROGER
ES 5 – 8	Gérard GHIGO
ES 6 – 9	Gérard FROGER
ES 7 – 10	Jean-Luc MEY
Adjoints à la Direction de Course aux ES Postes Inter	
ES 1 – 4	Inter 1 Laurent MAZAUD
ES 2	Inter 2 Alain BONNAUD
	Inter 3 Jean-Pierre MANCINELLI Laurent TEILLARD
ES 5 – 8	Inter 4 Alain BONNAUD
ES 6 – 9	Inter 5 Jean-Pierre MANCINELLI
ES 7 - 10	Inter 6 Laurent MAZAUD
	Inter 7 Roger DESMOULINS
	Inter 8 Laurent TEILLARD

Séance d'Essai

Directeur de Course Guy TRONCAL  
Commissaires Sportifs Jean-Marie NOZIERE  
Roland LAVERGNE

### Chargés des Relations avec les Concurrents

Responsable Philippe AGOSTINIS  
Auréli FERNANDES  
Philippe VANESS  
Claudie SIALELLI

Juges de faits Responsable Emmanuel ANNICOTTE  
Hubert MILLET LAGE  
Roland LAVERGNE  
Jean-Marie NOZIERE

Médecin Chef Dr Christine LESPIAUCQ

### Commissaires Techniques:

Responsable (FFSA) Christian BONIN (A)  
Jack JOURDAIN (A) Patrick GROS (Stg A)  
Cédric DAURAT (B) Lionel DUBOIS (B)  
Bernard LAFOND (Stg B) André SIMONNEAU (B)  
Patrick GUILLEUX (C) Marcel TOURTE (C)  
Sébastien VERRON (C)

Commissaires Techniques Suzuki Rally Cup FFSA  
Hervé HENO (A) Robert VINCENT (B)

Commissaires Techniques Coupe Peugeot 206

Commissaire Technique A responsable du marquage  
des pneumatiques

Jack JOURDAIN (A)

Commissaires Techniques responsables des contrôles des zones  
de ravitaillement

Cédric DAURAT (B) Patrick GUILLEUX (C)

### Commissaire Sportif délégué à la publicité

Jean-François GARGUELLE

Chargé de Presse FFSA Georges COLIN

### Chargés des Relations avec la presse

Patrick GERGOUIL

### Responsables Généraux des ES

Alain BRUN  
Monique BRUN

### Responsable matériel Chronométrage et Radios

Jean-Marc SEGOUIN

Responsable Radios

LVMC

Chargé des relations avec les autorités et Correspond Sécurité  
du CRSA Limousin Michel BOUIN

### Informatique:

Patrick SOFT

### Chronométrage:

LIBRE au 1/10<sup>ème</sup> de seconde

A l'exception des Membres du Collège des Commissaires Sportifs,  
tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont  
considérés réglementairement comme Juges de faits.

### Protocole

Nathalie BOUIN-LAVERRE Dominique FILLOUX  
Philippe GUERY Pierre-Louis PUYGRENIER

### Responsables des ES

ES Séance d'Essai Xavier VAUCIEUX

ES 1 – 4 Pascal CHASTAGNAC  
ES 2 Philippe RAGOT  
ES 3 Serge VILLEGIER  
ES 5 – 8 Xavier VAUCIEUX  
ES 6 – 9 Jérôme FAUVEL  
ES 8 – 10 Maurice DOUSSAUD  
Serge VIILLEGIER

### Matériel ES

Michel THOUVENIN  
Hervé ROUGERIE  
Pierre PENTHOU  
Bruno MALITTE

### Responsable Cibistes Responsable Motards

### Parcs

Mathieu BERST  
Jean-Jacques POCHULU

Michel BLANC  
Jean-Pierre LAFONT

### Matériel

Sébastien FOURNIER

Gérard GRENIER  
Jean-Pierre MARTIN

### 1.2 Eligibilité

#### Le Rallye REGION LIMOUSIN compte pour:

- \_ Le Championnat de France des Rallyes (Pilotes et Marque)
- \_ Le Classement Promotion - Trophée BF Goodrich
- \_ Les Classements Copilote et Féminin
- \_ La SUZUKI Rally Cup FFSA
- \_ Coupe PEUGEOT 206
- \_ Le Championnat Team (sous réserve d'existence)
- \_ La Coupe de France des Rallyes (coefficient 3)
- \_ Le Championnat Régional Limousin (Pilote, Copilote et Féminin)

### 1.2 Vérifications

**Les indications concernant les différents horaires de convocation et de marquage** (vérifications administratives et techniques, marquage des pneus, ...) **seront remises aux concurrents lors de retrait du Carnet d'itinéraire.**

Les vérifications administratives auront lieu au siège de l'ASALAC à Limoges le vendredi 6 juin entre 8h et 13h, puis les vérifications techniques auront lieu au sous-sol du **Parc des Expositions de Limoges** (bd Robert Schumann, 87100 LIMOGES) le vendredi 6 juin entre 8h 15 et 13h 15.

NB : *les vérifications administratives pourront avoir lieu (et sont recommandées) à la prise du Carnet d'itinéraire (Road-Book), l'équipage devant être au complet.*

**REMARQUES : Toutes les rues et voies d'ESTER-Technopole seront interdites aux remorques (qui pourront être déposées et gardées dans le parc spécial organisé à cet effet à l'arrière du parking du Palais des Expositions de Limoges : coût de 15 €)**

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes

- Jusqu'à 30 mn : 15 €
- De 30 mn à 1heure: 30 €
- Par heure supplémentaire: 15 €

(Jusqu'à fermeture du contrôle toute heure commencée étant due).

Pour les équipages concernés, le marquage des pneumatiques aura lieu à : esplanade face au sous-sol du Parc des Expositions de Limoges (bd Robert Schumann, 87100 LIMOGES) le vendredi 6 juin de 8h 15 à 13h 15 (seule séance)

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à :

Vérifications finales : Concession Alfa-Roméo – Mitsubishi  
Espace PERICAUD Automobiles  
6, rue Edouard Goursat – 87280 LIMOGES  
(tarif horaire de démontage : 45 € TTC)

### ARTICLE 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

\*\*\*ASSURANCES : Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques de rallye " ASSISTANCE " ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

## ARTICLE 3 CONCURRENTS & PILOTES

### 3.1 Demande d'engagement inscriptions :

#### 3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 Toute personne qui désire participer au RALLYE REGION LIMOUSIN doit adresser au secrétariat du Rallye :

**ASALAC**

**8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES**

**Tél. 05.55.04.19.69 - Fax 05.55.04.19.70**

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **jusqu'au lundi 26 mai 2008 à 24h 00** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 Le nombre maximum des engagés est fixé à 200 voitures.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

- avec la publicité facultative des organisateurs

**850 €**

650 € pour les Coupes de Marque

650 € pour les équipages complets de l'ASALAC

720 € pour les équipages complets des autres ASA du

CRSA Limousin

- sans la publicité facultative des organisateurs

**1700 €**

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée

- de la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation

- de la photocopie de la carte grise de la voiture ou du document correspondant

- de la photocopie du permis de conduire

- de la photocopie des licences du pilote et du copilote

- d'une photo d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

Ces derniers comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque "ASSISTANCE".

**Le montant des droits d'engagements et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye**

### 3.2 Equipages

Conforme aux articles 3.2 du règlement standard des rallyes et du Championnat de France des Rallyes y compris les équipages « Pro-Am »

### 3.3 Ordre de départ

Conforme aux articles 3.3 du règlement standard des rallyes et du Championnat de France des Rallyes

## ARTICLE 4 VOITURES & EQUIPEMENTS

### 4.1 Voitures autorisées

Conforme aux articles 4.1 du règlement standard des rallyes et du Championnat de France des Rallyes.

Sont admises également les voitures des Coupes Mono-marque Peugeot et Suzuki selon la réglementation de ces coupes.

### 4.1.3 Pneumatiques

Conforme aux articles 34.3 du règlement standard des rallyes et du Championnat de France des Rallyes

## 4.3 Assistances

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs avec obligation par voiture d'un extincteur à proximité et d'une bâche étanche (en cas de défaut la pénalité est de 200 €)

### 4.3.2.1 Parcs d'assistance

Un CH d'entrée et un de sortie seront établis pour chaque Parc.

**Chaque concurrent engagé recevra une plaque d'assistance gratuite.**

Des plaques supplémentaires pourront être vendues sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve d'accord sur la surface utilisée pour le stationnement à l'intérieur des parcs d'assistance et au tarif suivant :

1 plaque : 180 € et plaques suivantes : 300 € l'unité

**Le m<sup>2</sup> supplémentaire (en plus de la surface attribuée réglementaire) sera vendu 12 € HT à condition d'en faire la demande et le paiement en même temps que l'engagement.**

**L'entrée en parc d'assistance se fera au maximum 2h00 avant la première voiture sauf accord avec le responsable de parc.**

**TOUT RECEPTIF EST INTERDIT A L'INTERIEUR DES PARCS D'ASSISTANCE**

**A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMLACEMENT SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX.**

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser en aucun cas 30 km/h.

A l'extérieur de ce Parc, toutes interventions sur les voitures (réparation ou ravitaillement) ne pourront être effectuées que par les seuls membres de l'équipage avec les moyens du bord **sans l'apport d'aide extérieure quelle qu'elle soit.**

### 4.3.2.2 Zones Ravitaillement

En conformité avec l'article 4.3 du Championnat de France des Rallyes, deux zones de ravitaillement intermédiaire seront mises en place dans une station-service pour la 1<sup>ère</sup> étape (Bujaleuf au premier tour et St-Léonard-de-Noblat au second)

Les emplacements précis seront précisés sur le carnet d'itinéraire et il sera réservé aux VOITURES des classes N4, F2 14 et F2 13.

### 4.3.3 Définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 5 PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

Axis, McDonald's, Fraikin, Conseil Régional Limousin

La publicité facultative est :

Ville de Limoges, NewSport

**IMPORTANT** : La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les

contrevenants.

## ARTICLE 6 SITES & INFRASTRUCTURES

### 6.1 Description

Le Rallye REGION LIMOUSIN représente un parcours de 723,32 kilomètres entièrement sur asphalte dont 10 épreuves spéciales (6 différentes) d'un total de 215,32 kilomètres.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections

#### 1<sup>ère</sup> Étape : « Creuse - Haute-Vienne »

##### 4 Épreuves Spéciales:

ES 1 / 4 SAUVIAT - ST-MOREIL (23,310 km)

ES 2 ST-AMAND - ST-JULIEN (25,500 km)

ES 3 VILLE DE LIMOGES - SUPERSPECIALE (2,320 km)

(NB : pour cette SuperSpéciale, le départ de l'ES 3 est donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute pleine suivant celle prévue au CH 3 (pour compenser cela, le temps imparti du secteur 6 concerné a été calculé beaucoup plus largement que nécessaire)

Soit 74,820 kilomètres d'Épreuves Spéciales

#### 2<sup>ème</sup> Étape : « Corrèze »

##### 6 Épreuves Spéciales:

ES 5 / 8 LUBERSAC - BENAYES (18,130 km)

ES 6 / 9 UZERCHE - ST-YBARD (15,820 km)

ES 7 / 10 ORGNAC-BEYSSAC-ESTIVAUX-VIGEOIS (36,300 km)

Soit 140,500 kilomètres d'Épreuves Spéciales

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'Annexe "Itinéraire" au présent règlement. **Le road book sera disponible**, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du **vendredi 30 mai 2008 à 14h00**. Un exemplaire du road-book sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 40 € par exemplaire.

### 6.2 Reconnaissances:

Conforme aux articles 6.2 règlement standard FFSA, du règlement du Championnat de France des Rallyes modifié par la réunion de Bureau de la FFS du 7 février 2008

**LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES HORS DATES  
SONT STRICTEMENT INTERDITES  
DE NOMBREUX CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR  
LES ORGANISATEURS**

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

**6.2.1** Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

#### 6.2.2. Voitures

- voitures de série,
- pneus de série homologués route (tout pneu compétition est interdit),
- autocollant avec la mention "Reconnaissances" et un numéro d'ordre. Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire.
- les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur voiture de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Carnet d'Itinéraire.
- en cas de changement de voiture pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

- un contrôle de la conformité des voitures de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

#### 6.2.3. Equipements

- autorisation de 2 phares additionnels au maximum,
- autorisation d'un appareil de mesure (trip master),
- autorisation d'un lecteur de carte,
- interdiction du casque et des écouteurs,
- autres équipements additionnels interdits.
- la prise d'images vidéo par l'équipage au cours des reconnaissances est autorisée.

**6.2.4.** L'organisateur effectuera des contrôles et les fiches de contrôle des voitures seront transmises au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs et à l'Observateur.

#### 6.2.5. Durée, planning et carnet de reconnaissances

- le nombre de passages est limité à 3 au maximum par Epreuve Spéciale
- la durée des reconnaissances est limitée à 2 jours
- deux sessions sont organisées les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin ou les 4 et 5 juin 2008 selon le planning ci-dessous.
- les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye.
- le panachage week-end/semaine est strictement interdit.
- la présence de tout pilote ou de son copilote sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considéré comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avertir préalablement l'organisateur du Rallye, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

#### Planning des reconnaissances :

<b>samedi 31 mai 2008</b>	<b>ES 1 – 2 – 4 de 12h 00 à 20h 00</b>
<b>dimanche 1<sup>er</sup> juin 2008</b>	<b>ES 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 de 9h 00 à 19h 00</b>
<b>mercredi 4 juin 2008</b>	<b>ES 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 de 9h 00 à 19h 00</b>
<b>jeudi 5 juin 2008</b>	<b>ES 1 – 2 – 4 de 6h 00 à 14h 00</b>

**ES 3 : exclusivement à pied le samedi 31 mai et le  
mercredi 4 juin de 21h 00 à 22h 30**

- pour chaque équipage inscrit au Championnat de France, au Classement Promotion, à une Coupe Mono-marque, ou à ceux dont le pilote est prioritaire ou désigné par la FFSA et pour tous les équipages désireux d'appliquer cette règle :

- il sera remis au départ du 1er tour de reconnaissances, un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.

- lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et n'utiliser que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment. Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.

- lors du premier passage en reconnaissances, dans chaque épreuve spéciale, ce cahier devra être vierge de toute note concernant l'épreuve spéciale concernée.

- toute infraction concernant l'usage de ce cahier de note sera sanctionnée comme une infraction à la règle des reconnaissances.

- Pour les membres de l'équipe technique du team (team manager, ingénieur, technicien des pneumatiques, etc.), transportés dans un seul véhicule, il sera permis d'effectuer un seul passage sur le parcours du rallye, y compris les épreuves spéciales, et seulement

durant les horaires de reconnaissances. Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement le véhicule. Cette identification pourra donner lieu à un droit de 160 € perçu par l'organisateur. Aucun outillage, ni pièces de rechange permettant d'intervenir sur les voitures de reconnaissance ne sont autorisés à bord du véhicule. Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

### 6.2.6. Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes. Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur voiture de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

### 6.2.7. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye (lorsque c'est le cas) :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois sanctions sont cumulées.

- Autres infractions :

- 1ère infraction selon la gravité : 1mn, 3mn ou départ refusé, et/ou amende du montant de l'engagement au Rallye concerné.

- 2ème infraction :
  - interdiction de prendre le départ,
  - demande de sanction à la FFSA
  - amende du double du montant de l'engagement au

Rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

- Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalisations seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

### 6.3 Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.4 Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Une présentation officielle du Rallye (sur convocation) avec présentation des équipages des Championnats de France ainsi que des premiers classés aux coupes de marque sera organisée le jeudi 5 juin 2008 à 19h après l'ES d'Essai à Châtelus-Le-Marcheix. Les modalités de cette présentation seront communiquées aux concurrents et équipages concernés à la prise du Road book.

### 7.1.9 Ouvreurs

Conforme à l'article 7.1.9 du règlement du Championnat de France des Rallyes (la plaque ouvreur est vendue 160 € payable à la demande d'engagement). Le passage sur les ES à vitesse modérée est possible jusqu'à 75 mn avant le premier concurrent. Le respect du code de la route est obligatoire, même sur les ES et cette autorisation peut être suspendue à tout moment par le Directeur de Course. Le concurrent est responsable de ses ouvreurs qui devront être licenciés tous 2 par la FFSA (une seule voiture par voiture de course est accepté et être couvert par sa propre assurance)

## 7.2 Dispositions Générales Relatives aux contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble rouge

Commissaire Inter : Chasuble orange fluo  
Chef de poste : Chasuble rouge barré blanc  
Chef de poste Inter : Chasuble orange fluo  
Directeurs d'ES : Chasuble noire  
Relations Concurrents : Chasuble Jaune marquée au dos

**7.3.16 Réintégration après exclusion pour retard entre 2 CH pour des concurrents engagés en Championnat de France**  
Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes

**7.5 EPREUVES SPECIALES (ES).**  
Conforme au Règlement Standard FFSA.

### 7.5.20 SEANCE D'ESSAI : «Châtelus-Le-Marcheix en Creuse »

**Tout pilote pourra s'inscrire pour cette Séance d'Essai moyennant une participation de 120 € qui devra être réglée et sera encaissée avant le déroulement de celle-ci au moment de l'engagement**

**Toute base d'essai non autorisée par l'ASA organisatrice entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course.**

**ARTICLE 8 PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS**  
Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 9 CLASSEMENTS**  
Conformes au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 10 PRIX**  
Conforme au règlement standard FFSA et à l'article 10 du règlement du Championnat de France modifié par la réunion du Bureau de la FFSA.

### a) Prix en espèces par CLASSES

CLASSES	1er	1/2 Engagement	de 1 à 3 partants
		1 Engagement	à partir de 4 partants
	2ème	1/2 Engagement	à partir de 6 partants
	3ème	1/4 Engagement	à partir de 11 partants

**(Engagement = Engagement réel payé)**  
**Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe**

**b) Classement Promotion « BF GOODRICH »**  
Conformément au règlement de ce trophée.

### c) Coupes (les coupes ne sont pas cumulables)

Des coupes récompenseront :  
Les 3 premiers du scratch  
Les 3 premiers au classement Promotion  
Les vainqueurs de chaque classe  
La première féminine.

### d) Récompenses aux Officiels

12 Coupes seront attribuées :  
3 à des Commissaires de Route  
3 à des Cibistes  
3 à des membres des Equipes Matériel  
3 à des Motards Sécurité Public

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée à ESTER. Les trois premiers pilotes du classement général devront se présenter à la salle de presse dans un délai maximum de 30 minutes.  
Tous les chèques seront envoyés mardi 10 juin 2008, sauf en cas de vérifications finales en cours.